



## AVIS PUBLIC

### D'ADOPTION ET D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 120-2022

**AVIS PUBLIC** est donné à tous les contribuables de la susdite municipalité par la soussignée, Jocelyne Madore, secrétaire-trésorière adjointe, à l'effet qu'il y a eu l'adoption du règlement no 120-2022 en regard des branchements au réseau d'eau potable et des eaux usées et de protection contre les dégâts d'eau lors de la séance régulière du conseil municipal du 7 novembre 2022 et la date d'entrée en vigueur de ce règlement étant la date de la publication du présent avis.

Ce règlement vise particulièrement d'assurer le bon fonctionnement du réseau et d'adopter certaines mesures visant la protection contre des dommages possibles au réseau principal, notamment entre les puits 6 et 8 et le poste de régularisation situé au 2160, Route 201.

Toute personne intéressée par ledit règlement, peut en prendre connaissance au bureau de l'hôtel de ville aux heures régulières de bureau ainsi que sur le site internet de la municipalité.

DONNÉ à Ormstown, ce 8 décembre 2022.

**Jocelyne Madore**  
Secrétaire-trésorière adjointe  
[dga@ormstown.ca](mailto:dga@ormstown.ca)

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, secrétaire-trésorière de la Municipalité d'Ormstown, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis susdit en en affichant une copie aux endroits désignés par le conseil, y incluant sur le site internet de la Municipalité, ce 8 décembre 2022

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 8 décembre 2022.

Jocelyne Madore  
Secrétaire-trésorière adjointe  
[dga@ormstown.ca](mailto:dga@ormstown.ca)

---